



Pacte de refondation des urgences : de bonnes intentions, les usagers attendent maintenant des actes !

11 SEPTEMBRE 2019

Agnès Buzyn vient d'annoncer un ensemble de mesures pour faire face à la crise majeure que subissent les urgences depuis quelques mois. Ce « pacte de refondation des urgences » compte 12 mesures, qui touchent autant au fonctionnement interne des services d'urgences qu'à l'organisation de la médecine de ville.

La refonte des soins de ville : un préalable à toute réforme

France Assos Santé est convaincue que **l'engorgement des services d'urgences ne pourra être réduit que par une politique ambitieuse de refonte de la médecine de premier recours** dont la ville est un acteur majeur. En effet, chaque année le rapport du Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM) montre une dégradation des effectifs libéraux : ainsi, **en 2018 le rapport soulevait que 36% des secteurs de garde sont couverts par moins de 10 médecins volontaires** et 18% par moins de 5 médecins volontaires [1]!

Une vraie réforme des urgences passe donc par une **volonté politique forte de réorganiser la médecine de ville**. Pour rappel, le rapport Mesnier estimait que 43 %^[2] des passages aux urgences pouvaient être pris en charge par la médecine de ville !

Une information des citoyens sur l'offre de soins à construire

Si le plan proposé par la ministre propose des modifications substantielles de l'organisation des soins, **nous regrettons que le « pacte de refondation des urgences » ne fasse pas mention d'une politique de communication de grande envergure**, notamment pour le futur Service d'Accès aux Soins (SAS).

En effet, dans certains territoires, les ressources existantes (exemple : maison médicale de garde, maison de santé, pharmacie, etc.) ne sont pas connues du grand public, du fait d'une **absence de communication des pouvoirs publics sur les dispositifs existants** et d'une **grande complexité du système** (multiplicité des numéros, etc.).

L'admission directe dans les services hospitaliers : un outil pour « soulager » les urgences

France Assos Santé est favorable à ce que les personnes âgées et /ou malades chroniques, adressées par un médecin, puissent avoir **un accès direct aux filières de soins adaptées SANS devoir passer par les urgences**. Et ce d'autant plus que des enquêtes ont montré que le temps d'attente aux urgences est deux fois plus important pour les personnes âgées. Cela suppose par ailleurs d'améliorer la gestion des lits d'aval. **Si les mesures proposées semblent donc constructives, nous restons vigilants dans l'application de ce pacte sur les territoires, et sur la capacité des pouvoirs publics à concrétiser rapidement les mesures annoncées.**

Contact presse :

Antoine Henry – Tél. : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95

ahenry@france-assos-sante.org

[1] 15^{ème} enquête annuelle sur la permanence des soins ambulatoires, CNOM, 2018

[2] Assurer le premier accès aux soins – Organiser les soins non programmés dans les territoires, Thomas Mesnier, 2018

